

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 74 (1923)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Une votation au sujet du cours sur la chasse  
**Autor:** Bavier, B.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785970>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

feuillus — ils sont la majorité dans notre pays — une intervention précoce, énergique et souvent répétée est indispensable pour assurer le maintien des conifères.

En ce qui concerne la périodicité des éclaircies, il faut compter 3 à 4 ans en plaine et 6 à 10 ans en montagne. Notons encore qu'il est beaucoup plus facile d'appliquer l'éclaircie par le haut dans les perchis mélangés et irréguliers issus de semis naturels que dans les peuplements équiennes résineux purs constitués par des plantations.

Cette méthode n'est pas facile à introduire dans les forêts communales ; elle doit être exclusivement appliquée par des gardes judicieusement instruits par les inspecteurs, qui ne craindront pas de manier eux-mêmes la griffe pour la sélection des tiges à enlever.

Le savant professeur de sylviculture, en nous donnant une définition si limpide et judicieuse du système Boppe — qui a déjà fait ses preuves en Suisse — a résolument déclaré qu'il considérait l'éclaircie française comme la seule convenant à la forêt helvétique ; il n'a pas craint de rompre ainsi avec l'enseignement opposé qui lui avait été donné autrefois à l'Ecole dans cette branche. (A suivre).

---

### Une votation au sujet du cours sur la chasse.

La plupart de nos collègues seront certainement heureux de connaître le résultat d'une votation concernant l'ouverture d'un cours sur la chasse. La question avait été posée comme suit: „Estimez-vous désirable qu'un cours libre sur la chasse soit introduit à la section forestière de l'Ecole polytechnique? Sur 221 bulletins rentrés, 206 agents forestiers ont répondu par l'affirmative et 15 seulement par la négative. La participation au vote a été satisfaisante. Quant au résultat lui-même, il est aussi concluant que possible et l'on peut espérer que nos autorités tiendront compte d'une opinion exprimée avec autant de vigueur.

Le résultat obtenu me dispense également de justifier mon attitude dans cette affaire. L'un des opposants a prétendu que le vote avait été influencé par la circulaire que j'avais annexée aux bulletins. Je crois que ce serait faire tort à l'indépendance de raisonnement des 221 votants. Tous ceux qui me connaissent personnellement eussent probablement été plus surpris encore si j'avais feint de vouloir rester neutre.

Plusieurs collègues ont adhéré à la condition expresse que le cours serait libre. Cette manière de voir concorde avec la proposition faite par la Société forestière suisse et répond pleinement au vœu des postulants. Les observations qui ont été formulées par les votants nous prouvent qu'une partie des „non“ n'ont pas le caractère d'une opposition de principe.

On a estimé, entre autres, que la chasse pouvait fort bien être traitée dans le cours sur l'exploitation forestière. Un tel s'exprime ainsi: „Oui, pour un cours sur la *protection* du gibier.“ Il y aurait,

en effet, contraste entre la *chasse* et la *protection du gibier* si le cours se limitait à enseigner la manière de capturer et de tuer le gibier. Une pareille conception de la matière à traiter n'aurait, certes, l'appui d'aucun chasseur sérieux. C'est comme si l'on voulait restreindre l'étude de l'économie forestière à l'abatage et au façonnage des bois, en négligeant la sylviculture. Nous disons donc : destructeur, mauvais chasseur ! Mais nous ne pouvons pourtant pas transformer la Suisse entière en une réserve pour le gibier. La chasse, qui fait partie de notre patrimoine national, *doit* être rationnellement exploitée et non surexploitée. Une protection efficace n'est du reste possible que dans le cadre de la chasse et une bonne réglementation de celle-ci est la meilleure garantie contre la disparition du gibier. Sans la protection du gibier, la chasse n'a plus ni base économique, ni justification morale.

Les chasseurs ont généralement manifesté leur opinion en soulignant et en ajoutant des points d'exclamations à leur vote. Bon nombre de collègues qui ne chassent pas ont, par contre, motivé leur adhésion dans des lettres spéciales ou au moyen d'annotations marginales. En fin de compte, la votation nous laisse l'impression que ce sont précisément nos collègues non chasseurs qui désirent le plus vivement l'introduction du cours sur la chasse et qui déplorent leur manque de connaissances. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car un chasseur d'instinct se débrouillera, même sans cours sur la chasse.

Voici une opinion émise à ce sujet : „Quoique ne chassant pas, j'estime que le cours projeté a une grande importance et qu'il représente un minimum. Grâce à son introduction, on ne verra plus des collègues, tout à fait incompetents, faisant partie des autorités cantonales ou fédérales, être obligés de trancher des questions de chasse, au risque de favoriser les visées les moins intéressantes. Bien qu'un cours sur la chasse ne nous livre pas tous les secrets de St-Hubert, il nous ouvre néanmoins quelque horizon sur cette branche trop négligée de notre enseignement économique.“

B. Bavier.

## COMMUNICATIONS.

### **Le gros gibier dans le Parc national Suisse**

par le Dr St. Brunies.

Vers 1890, dans le hameau solitaire de Sinnoschel, au pied du pic d'Esan, en Engadine, un petit vieillard en cheveux blancs venait, par les beaux jours, s'asseoir sur le banc rustique devant la façade de son chalet ornée de graffiti, pour réchauffer au soleil ses membres desséchés et engourdis. Si on liait conversation avec lui, il évoquait du fond de sa mémoire la figure légendaire d'un autre disciple de saint Hubert, Gian Marchet Colani, mort depuis plus d'un demi-siècle, et racontait alors comment le terrible nemrod de Pontresina venait de temps en